

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 22 avril 2014

Membres présents :

Yves DURBET, Danielle BOCHET, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Ludovic GROS, Brigitte NUER, Sabine BAROU-MORRUGARES, Sarah BLAIX, Michel FERRARIO, Marie-Claude DARBEL, Sophie BENEDETTO, Alain DOMINJON, Patrick ALLARD, Isabelle DURIEUX.

Membre représenté : François ANDRE (procuration à Danielle BOCHET)

Les comptes rendus des conseils municipaux du 28 mars et du 7 avril sont approuvés à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Isabelle DURIEUX

Ordre du jour

1. Comptes de gestion 2013 de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement,
2. Comptes administratifs 2013 de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement,
3. Affectation des résultats 2013 de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement,
4. Vote des taux d'imposition 2014,
5. Budgets primitifs 2014 de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement,
6. Attribution de subventions 2014,
7. Travaux dans la forêt communale,
8. Travaux du rez-de-chaussée de la mairie,
9. Embauches saisonnières,
10. Motion visant le rejet de l'application de nouvelles modalités de perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité,
11. Comité National d'Action Sociale : désignation du délégué au collège des élus,
12. Questions et informations diverses.

1 et 2 - Compte de gestion et compte administratif 2013 du service de l'eau et de l'assainissement

Danielle BOCHET présente les comptes 2013 du service de l'eau qui s'élèvent à :

Section d'exploitation :

Dépenses : 127 821,35 € Recettes : 128 169,25 €
Soit un excédent de : 347,90 €

Section d'investissement :

Dépenses : 165 609,99 € Recettes : 279 974,34 €
Soit un excédent de : 114 364,35 €

Résultat de clôture excédentaire de : 114 712,25 €.

Votes : 14 Pour (Monsieur le Maire étant sorti lors du vote du compte administratif 2013).



Chasse aux œufs - le 21 avril 2014

1 et 2 - Compte de gestion et compte administratif 2013 de la Commune

Danielle BOCHET présente les comptes 2013 de la commune qui s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 705 334,80€ Recettes : 1 200 710,49 €
Soit un excédent de : 495 375,69 €

Section d'investissement :

Dépenses : 918 525,70 € Recettes : 928 610,57 €
Soit un excédent de : 10 084,87 €

Résultat de clôture excédentaire de : 505 460,56 €

Votes : 14 Pour (Monsieur le Maire étant sorti lors du vote du compte administratif 2013).

3- Affectations des résultats

Danielle BOCHET propose les affectations suivantes :

Service de l'eau et d'assainissement : L'excédent d'exploitation de 347,90 € est reporté en recette d'exploitation sur 2014.

Vote : 15 Pour

Commune : L'excédent de 495 375,69 € en fonctionnement est reporté en totalité en recettes de fonctionnement sur 2014.

Vote : 15 pour

4– Taux d'imposition 2014 des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2014 et de conserver les actuels :

- ✓ Taxe d'habitation : 6,98 %
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 10,26 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 55,42 %

Vote : 15 pour

5– Budgets primitifs 2014

Danielle BOCHET rappelle les réunions successives des commissions des travaux et des finances, et présente les propositions de budgets primitifs 2014.

Service de l'eau et d'assainissement

Section d'exploitation : 116 407,70 €

Section d'investissement : 305 731,39 €

Vote : 15 Pour

Commune

Section de fonctionnement : 1 396 007,69 €

Section d'investissement : 1 308 301,06 €

Vote : 15 Pour

6– Attributions de subventions 2014

* Association « Le Colporteur »

Yves DURBET expose les demandes de subventions de l'association « Le Colporteur » étudiées lors de la réunion de la commission des finances.

Il informe les membres du Conseil Municipal que cette association ne percevra plus les subventions de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

Afin de permettre la pérennisation de son activité, Monsieur le Maire propose d'attribuer les sommes proposées par la commission des finances, à savoir :

⇒ Organisation du Salon du Livre : 6 000 €

⇒ Emploi de l'association : 6 200 €

Vote : 14 Pour (Michel FRUMILLON ne prend pas part au vote)

* Associations sportives et culturelles

La commission des finances propose de reconduire le mode d'attribution de subventions aux clubs sportifs et culturels, soit : la somme de 40 € par jeune scolarisé résidant à Hermillon.

Vote : 15 Pour

* Associations diverses

Suite à un grand nombre de demandes de diverses associations, la commission des finances a décidé de subventionner uniquement l'APEI pour un montant de 380 €.

Vote : 15 Pour

7– Travaux dans la forêt communale

Yves DURBET présente la proposition de travaux 2014 établie par l'ONF. Vu l'importance du chiffrage et afin d'éclaircir les priorités, il va rencontrer le responsable du secteur d'Hermillon. Il propose aux membres du conseil municipal d'attendre cette réunion avant de prendre la décision d'engager les travaux.

Vote: 15 pour

8– Travaux du rez-de-chaussée de la mairie

Un réaménagement intérieur des locaux, au rez-de-chaussée de la Mairie, est nécessaire pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Ces travaux permettront, dans le même temps, d'optimiser la gestion de l'espace. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans et devis des entreprises consultées.

Il propose de retenir l'entreprise DG DECO pour un montant de 41 000 €.

Vote : 15 Pour

9 – Embauches saisonnières

* **Jobs d'été**

Le Conseil Municipal valide l'embauche des jeunes durant la période estivale afin d'assurer divers travaux d'entretien courant.

La tranche d'âge est de 16 ans révolus jusqu'aux 20 ans et concerne les lycéens et étudiants.

Vote : 15 Pour

* **Journée de la Platière**

Afin de permettre un accès convenable à la Platière, il est nécessaire d'entretenir le chemin. À cet effet, la commune organise une journée de travail le samedi 31 mai et Monsieur le Maire est autorisé à recruter du personnel.

Vote : 15 Pour

10 – Motion visant le rejet de l'application de nouvelles modalités de perception de la TCCFE

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies de Savoie perçoit la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité dont il reverse trimestriellement aux communes bénéficiaires 97% du produit. Or l'article 45 de la Loi Rectificative de Finance 2013 introduit des modifications importantes qui feront diminuer considérablement les recettes versées aux communes dès le 1er janvier 2015.

Par conséquent, il est proposé aux conseillers municipaux, d'adopter une motion pour le rejet de cette application.

Vote : 15 pour

11– CNAS : désignation du délégué « élu »

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Centre National d'Action Sociale pour le personnel communal. Suite aux élections municipales, cet organisme demande le renouvellement du délégué élu qui suivra les démarches nécessaires avec le délégué des agents.

Il propose de nommer Danielle BOCHET.

Vote : 15 Pour

12– Questions et informations diverses

Yves DURBET rappelle les conseils syndicaux du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et du Syndicat d'Aménagement et d'Alimentation des Eaux de Moyenne Maurienne pour l'élection des Présidents et Vice-Présidents :

- * SIA : le 23 avril à Saint Jean de Maurienne
- * SAAEMM : le 29 avril à Hermillon

Danielle BOCHET nous informe :

- * le Conseil Général et le Syndicat du Pays de Maurienne organisent une réunion d'information le 24 avril sur la tarification du transport scolaire.
- * La réunion de la commission « Vie scolaire et jeunesse » le 30 avril.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS VOTÉS POUR 2014

Désignation	Budget Communal		Budget de l'Eau et de l'Assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Matériel divers	20 000 €		6 000 €	
Équipement du cimetière	10 000 €			
Matériel informatique	2 000 €			
Mobilier	5 000 €			
Divers travaux dans bâtiments	52 000 €			
Divers travaux de voirie	40 000 €			
Travaux route de la Cascade	455 000 €	150 000 €	95 700 €	57 600 €
Protection des berges	100 000 €	196 000 €		
Chalet de la Platière	120 000 €	67 000 €		
Garage communal	8 000 €			
Télégestion des réseaux			12 000 €	
Réservoir			12 000 €	
Fin de viabilisation Croix Saint Grat	83 000 €		14 600 €	
Route du Droux	20 000 €			
Viabilisation Sur les Guez	130 000 €		30 000 €	

Pour rappel, payé en 2013 : Route de la Cascade : 220 000 € et Protection des berges : 142 000 €

Agenda

- * Du 12 au 23 mai : Exposition « Croix de Savoie - Œuvre collective » par Créartissim - hall d'entrée de la mairie
- * Samedi 17 mai : Opération 1ère page - Médiathèque à 16h
- * Vendredi 23 mai : Concert de la fête des mères - Salle polyvalente à 18h30
- * Dimanche 25 mai : Élections européennes - Salle des échos de 8h à 18h
- * Samedi 31 mai : Journée de la Platière
- * Juin : Exposition « Tulipes » - Médiathèque
- * Dimanche 6 juillet : Messe des Alpes à la Platière

Rentrée scolaire 2014/2015

La répartition des enfants au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal sera la suivante :

- * **École d'Hermillon** : Petite section (enfants domiciliés à Hermillon et Pontamafrey),
Grande section, CP et CEI (tous les enfants du RPI).
- * **École de Pontamafrey** : CE2, CM1 et CM2 (tous les enfants du RPI) répartis sur 2 classes
- * **École de Le Châtel** : Petite section (enfants domiciliés à Le Châtel et Montvernier),
Moyenne section (tous les enfants du RPI)

Afin de procéder à une première inscription (soit première année d'école, soit nouvel arrivant au sein du RPI), il est impératif de vous rendre à la Mairie du lieu de scolarisation de votre enfant avant le **vendredi 13 juin** muni de :

Livret de famille, Carnet de santé, Justificatif de domicile.

Réforme des rythmes scolaires

L'Éducation Nationale a demandé aux maires de statuer pour le début de l'année 2014 sur les nouveaux horaires applicables dès la rentrée de septembre. Ces derniers devaient tenir compte des réformes décidées. Pour l'école d'Hermillon, après plusieurs réunions entre élus et institutrices, les horaires suivants ont été proposés et validés par arrêté préfectoral :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h40/11h40 et 13h40/15h55 et Mercredi : 8h40/11h40

À ce jour, au vu des nouveautés annoncées par le ministre de l'éducation nationale, il convient d'attendre la parution officielle des textes « allégeant » cette réforme afin de réfléchir à une organisation optimale pour les enfants mais également pour tous les acteurs du système scolaire (mairie, école, transport).

Vos élus continuent de travailler sur ce changement important et vous tiendront informé dès qu'ils seront en mesure de valider l'organisation de la prochaine année scolaire.

En ce qui concerne le transport scolaire, le Conseil Général a validé de nouvelles règles de tarification et de gestion du service qui s'appliqueront dès la rentrée prochaine.

Pour toute demande ou information relative à ce sujet, il convient de prendre contact directement avec le Syndicat du Pays de Maurienne qui en a la compétence. Téléphone : 04-79-64-12-48